



**À votre attention propriétaire de chalet
À votre attention campeurs de Saint-Louis**

Prenez note que nous avons dû barrer notre container à déchets dû à l'indiscipline de quelques citoyens.

Le container de la municipalité, bac à récupération et/ou bac à compost sont utilisés aux mêmes fins pour tous. Si les matériaux de construction sont interdits dans votre bac à déchets, ils le sont aussi au container et bacs appartenant à la municipalité.

Les matériaux de construction doivent obligatoirement être disposé à l'Écocentre situé au 370, rue de la Bulstrode, Victoriaville. 819-758-8378 poste 229

Propriétaire de chalet et campeurs, vous pouvez déposer vos sacs à déchets le dimanche soir près du container. Ceux-ci seront jetés au container dès le lundi matin.

Pour toute autre information relativement aux bacs ou container. Veuillez contacter le bureau municipal. Merci de votre collaboration.